

Compte rendu du Conseil d'école du 18 octobre 2022

Mme RAYNAL ouvre à 17h05 le premier Conseil d'école de l'année scolaire 2022-2023. Elle invite les membres à se présenter lors d'un tour de table. Le Conseil de ce jour se compose des personnes suivantes :

Direction de l'établissement

- Mme Christelle RAYNAL, Directrice des classes primaires, présidente du Conseil
- Mme Céline ALLÂTRE, Provisseure

Représentants des enseignants

- Mme Klara TEJKL (PS)
- Mme Emilie VLCKOVA PORTET (MS/GS)
- Mme Florence MERCERON (CPA)
- Mme Janel REJNA (CP B-C)
- M. Edouard MESDAG (CE1A)
- Mme Annie-Claude BOUHERET (CE1 B-C)
- M. Claude VALLIN (CE2 A)
- Mme Frédéric LE CAM (CE2 B-C)
- Mme Verena LAVAL HOFMANN (CM1B)
- M. Thomas PERRIN (CM2-A)
- M. Johann TIRLEMONT (CM2-B)
- Mme Thérèse SEGUIN (CM1-CM2 anglais SI)
- Mme Angeline HO (anglais)
- Mme Pascale PARRY-VRANA (FLSco)
- Mme Lenka REDOU (BCD)

Représentants des parents

- JAMET Benoît
- GLOUX Olivia
- TELES Cécile
- VALLAUD Emilie

Absents excusés

M. Frédéric GULKASEHIAN, DAF

Mme Claire VENTRE, Inspectrice de l'Education Nationale en résidence à Berlin

M. Jérémie SULTAN, Mme Laure KARSTEN, Mme Marie BOUTONNET, Parents élus

Ordre du jour

L'ordre du jour suivant est adopté en début de séance :

1. **Installation du conseil.**
2. **Organisation et fonctionnement de l'école**
3. **Plan annuel pédagogique.**
4. **Questions diverses.**

Procès-verbal

Mme MERCERON Florence accepte la charge du secrétariat nécessaire à la rédaction du compte rendu de cette réunion. Mme VALLAUD Emilie est secrétaire adjoint.

Il n'y a pas de remarque sur le procès-verbal du dernier conseil d'école du 21 juin 2022, il est donc adopté à l'unanimité.

1. Installation du conseil

Cette année, sept parents sont élus, autant que l'an dernier. Seulement 24 votants ont participé aux élections, soit un taux de 4,68%. Les parents élus se questionnent sur leur représentativité et leur légitimité. Une réflexion est à mener afin d'augmenter le taux de participation.

Il est rappelé que le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école primaire sur proposition du directeur d'école et est consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école (circulaire AEFÉ 1033 du 1er juillet 2021). Le règlement est en cours de réécriture. Finalisé, une déclinaison primaire sera proposée d'après les principes généraux établis pour l'établissement.

Les parents ont transmis en amont du conseil d'école une liste de questions à la direction.

2. Organisation et fonctionnement de l'école

A. Effectifs de la rentrée

	SEPTEMBRE 2020	SEPTEMBRE 2021	SEPTEMBRE 2022
MATERNELLE	117	89	96
ELEMENTAIRE	267	270	272
TOTAL	384	359	368



Effectifs	SEPTEMBRE 2020	SEPTEMBRE 2021	SEPTEMBRE 2022
PS	24	21	19
MS	38	30	30
GS	55	38	47
CP	51	61	51
CE1	54	53	52
CE2	47	56	54
CM1	53	53	54
CM2	62	47	51

Après une forte diminution des effectifs, notamment en maternelle (-30% depuis 2017), qui, pour rappel, s'est traduit par la fermeture de deux classes, on peut constater une augmentation de près de 8%. Les trois classes de MS-GS ont atteint leur capacité que l'on a jugé maximale de 26 élèves. Un plan d'actions avait été mis en œuvre pour redonner à la maternelle toute son attractivité : projet spécifique multilingue de la PS, baisse des tarifs de 9%, plan de communication déployé. Notre réflexion se poursuit, en particulier sur la demande et le besoin d'une ouverture de TPS.

Sur le plan des ressources humaines, nous accueillons cette année, suite à des départs, deux nouvelles enseignantes, Mme CHARBONNIER à mi-temps et Mme GULKASEHIAN, toutes deux en CE1. L'école primaire dispose à ce jour d'un vivier de deux personnes susceptibles d'effectuer des remplacements en français : Mme MEUNIER Virginie et Mme DEROUARD Gaëlle. Il manque, à ce jour, des moyens de remplacement en anglais.

B. Réception des travaux « nouveaux bâtiments et extérieurs »

La réception de la phase principale 'nouveaux bâtiments et extérieurs' initialement prévue fin avril pour le bâtiment passerelle et fin mai pour le bâtiment d'accueil de la cour principale s'est finalement réalisée la veille de la rentrée. Le bâtiment passerelle accueille 7 nouvelles classes du secondaire, celui de l'accueil le pôle direction et administratif. Les élèves, notamment ceux du primaire, retrouvent une



zone de récréation considérable avec un préau pour les intempéries.

Un aménagement est en cours de réflexion afin d'offrir aux élèves des espaces adaptés à leurs besoins et rendre ces moments au cœur du « vivre ensemble » plus calmes.

Certains manques ont été relevés : absence du nom du lycée, de cales pour maintenir les portes ouvertes. Ce constat est partagé par la direction.

Une clause de parfait achèvement est valable jusqu'à fin juin 2023 permettant de lister les manques et dysfonctionnements et demander leurs réparations.

Le retour des parents est dans l'ensemble positif : jolis locaux et une cour plus grande pour les enfants.

Question :

Serait-il possible d'installer des jeux / marelles au sol dans la cour de récréation ? ou d'utiliser pour les plus petites classes de l'élémentaire la cour de récréation des maternelles ?

Nous venons juste de réceptionner les travaux. L'aménagement de la cour est prévu. C'est un véritable projet qui répondra aux besoins des élèves tout en respectant les normes de sécurité. Les effectifs de la maternelle ne permettent pas l'utilisation de leur espace récréation.

Il semblerait que le sol de la cour n'ait pas été mis à niveau (flaques d'eau présentes). Ceci pourrait engendrer, avec le verglas, des risques de chutes et accidents pour les enfants.

Nous avons effectivement remarqué des zones inégales et l'avons fait remonter au chef de chantier. Certaines ont été remises à niveau. D'autres sont apparues. Il semblerait que ce soit difficile sur une zone si importante d'avoir un niveau parfait. L'entreprise rappelle que le béton a pour vocation à stabiliser. Si les flaques persistent, nous verrons auprès de l'entreprise quelles solutions nous avons. Nous ne laisserons pas de plaques de verglas accessibles aux enfants. Le sol de la cour est salé en cas de gel.

Quid de la verdure promise ? Pourquoi le goudron a-t-il été réalisé en couleur noire, couleur absorbant bien trop la chaleur l'été ?

Les travaux ont été effectués à partir d'un cahier des charges réalisé par un architecte. Le projet date de quelques années. Nous sommes les héritiers de ce projet. Nous n'avons pas main mise sur ce cahier des charges et aucun pouvoir de le changer. Nous avons bien des zones végétalisées. Elles nécessitent cependant du temps pour devenir plus vertes et plus denses. Dans le projet d'aménagement de la cour, nous pourrions envisager d'ajouter de la végétation.

C. Protocole d'entrées et de sorties des élèves

La nouvelle configuration de l'établissement a nécessité la mise en place d'un nouveau protocole d'entrées et de sorties des élèves de primaire s'appuyant sur les consignes de sécurité de l'Ambassade française.

A 8h15, les parents de la maternelle entrent par la porte de gauche. Ce sont les seuls parents autorisés à accompagner leurs enfants. Les élèves de l'élémentaire (dès le CP) et du secondaire entrent par la porte de droite. L'ouverture se fait à 8h15 afin de ne pas créer un attroupement trop important dans la rue qui serait dangereux. Les élèves attendent patiemment 5 minutes dans la cour (espace délimité) avant de rejoindre leur classe.

A 15h, tous les parents du primaire entrent par la porte de gauche, l'espace devant le lycée ne permettant pas de sortir les élèves en toute sécurité. Ceux de l'élémentaire attendent leur(s) enfant(s) au niveau du préau.

Un courrier expliquant ce protocole a été envoyé à tous les parents.



À terme, des cartes d'accès pourraient être fournies aux familles, afin de respecter les règles d'accès dans les établissements scolaires. Les enseignants seront quant à eux dotés d'une carte d'accès magnétique.

Question :

Les plus petits pourraient-ils entrer par la même entrée que les maternelles afin d'être moins perdus au milieu des grands le matin ?

La directrice est présente tous les matins à l'accueil et veille justement aux CP. Ils ne semblent pas trop perdus et jouent souvent à courir parmi les grands. Elle reste près de ceux qui sont les plus timides, les rassure et les accompagne quand ils doivent rejoindre leur classe.

D. La vie scolaire du primaire

Mme Cynthia ZALAT continue de s'occuper de la gestion des retards et des absences. Il est à rappeler qu'un élève est considéré en retard à partir de 8h30. L'accueil dans les classes, y compris en maternelle, permet de débiter les activités plus sereinement et surtout plus rapidement. L'arrivée tardive d'un élève interrompt la classe et génère du stress pour l'enfant en question. Des retards répétés sont donc une perte d'apprentissages pour tous.

Le bureau de Cynthia actuellement à l'entrée du bâtiment V rouge va être déplacé dans le nouveau bâtiment pour être au plus près des familles. Le CSC qui occupe actuellement le bureau, en accord avec ses membres, se trouvera dans l'ancien bureau du directeur.

Le bureau actuel de Cynthia sera attribué au CSC, il deviendra un espace de stockage.

E. Le Club Sportif et Culturel (CSC)

L'association CSC est une association de parents d'élèves du lycée français. Elle propose des activités après la classe. Toutes les informations sont consultables sur leur site :

<https://lfp-csc.cz/cscinfo/index.php>

Afin de répondre au mieux à la demande des familles, le Club a pour projet de proposer des activités sous la forme d'un centre de loisirs la première semaine des vacances. Le début est prévu pour les vacances de février. Le centre accueillera dans les locaux du bâtiment de la maternelle une quarantaine d'enfants de la maternelle au CM2. L'occupation des locaux est à titre gracieux. La direction a conscience que ce projet est en complémentarité et pourrait convaincre certaines familles d'inscrire leur(s) enfant(s) à l'école.

3. Plan annuel pédagogique

A. Les priorités pédagogiques

L'année 2022-2023 est marquée par la réécriture du projet d'établissement. Réécriture qui avait été amorcée en 2019 et qui n'a pu aboutir en raison de la pandémie et de ses conséquences. Les axes de ce projet sont en lien avec ceux du Ministère de l'Éducation Nationale français et de l'AEFE tout en prenant en compte l'environnement et le contexte local.

- Une École engagée pour l'excellence et la maîtrise des apprentissages
- Plurilinguisme et ouverture à l'international, parcours linguistique de l'élève au cours de sa scolarité.

- Une École engagée pour le bien-être des élèves : le lycée comme lieu de vie et d'épanouissement

B. Les évaluations nationales CP et CE1

Les élèves du CP et CE1 du LFP ont participé aux évaluations repères organisées par le Ministère de l'Éducation nationale français du 12/09 au 23/09/2022. Ces évaluations sont destinées à fixer des pistes d'action individuelles et collectives pour permettre aux élèves de progresser dans les items où ils sont fragiles. Les résultats doivent cependant être interprétés avec beaucoup de prudence en raison du profil linguistique de nos élèves.

Les résultats individuels seront communiqués et explicités aux familles dans le cadre des rencontres à venir.

C. Les mesures en faveur des élèves

Le FLSco :

Les élèves non francophones nouvellement arrivés sont pris en charge 4h par semaine, en petit groupe, en français langue de scolarisation avec Mme PARRY-VRANA. L'objectif est de leur apprendre la langue française tout en leur apprenant à devenir élèves du système scolaire français afin qu'ils puissent au plus vite suivre l'intégralité des enseignements dans leur classe de référence et poursuivre leur scolarité à l'école française dans les meilleures conditions.

Cette année, une vingtaine d'élèves primo-arrivants sont concernés.

Les APC :

Les Activités Pédagogiques Complémentaires sont proposées le jeudi de 15h à 16h aux élèves ayant une compétence particulière à renforcer. Cette aide peut s'étendre sur une ou plusieurs périodes.

D. Les projets

Éducation physique et sportive : natation

Comme cela avait été mentionné lors du dernier conseil d'école de l'année scolaire précédente, la nouvelle circulaire du 3 mars 2022 sur la natation scolaire préconise d'organiser « trois à quatre séquences d'apprentissage à l'école primaire (de 10 à 12 séances chacune) » « dont une chaque année au cycle 3 » (CM1-CM2-6è). Les niveaux ciblés cette année se sont donc portés sur le CE1, CE2, CM1 et CM2, les CP ayant été sortis du projet (un fort taux d'absentéisme lors des séances de l'an passé avait été constaté). Ainsi la continuité des apprentissages est privilégiée. Les élèves sont accueillis à la piscine de Radlice. Les CM2 ont débuté leurs séances le 15/09. Les prochaines séquences se dérouleront à partir du mois de mars.

Questions :

Pourquoi pas de piscine en CP ? Les parents tiennent à rappeler que cette absence est inacceptable au vu des standards du LFP et, tout simplement, du programme officiel de l'Éducation Nationale auquel est tenu le LFP, la natation étant obligatoire au primaire.

→ <https://www.education.gouv.fr/bo/2011/28/mene1115402c.htm>

“À l'école primaire, le moment privilégié de cet apprentissage est le cycle 2, prioritairement le CP et le CE1.

La référence du BO citée date de 2011. La circulaire actuelle de 2022. 4 Séquences d'apprentissages ne comprend pas l'ensemble des niveaux de l'élémentaire si on s'en tient aux préconisations.



Article 6 - Assiduité des élèves

La natation scolaire fait partie intégrante des programmes d'enseignement de l'école. Elle est donc assortie d'un caractère obligatoire. Toute absence ponctuelle doit être motivée, toute absence prolongée doit être justifiée et faire l'objet d'une dispense médicale. Pour des raisons de sécurité, les élèves dispensés sont pris en charge à l'école et ne sont pas conduits à la piscine.

L'excuse de l'absentéisme constaté l'an dernier en CP n'est absolument pas une raison valable pour ne pas mettre en place de cours de natation pour les CP.

Le savoir nager est effectivement un enseignement obligatoire et seule une dispense d'EPS justifie la non participation à la séquence de natation. L'absentéisme pointé chez les CP l'an passé n'est pas l'argument principal. Tous les niveaux avaient réalisé une séquence de natation en 2021-2022 afin de palier la fermeture de l'établissement lors de la pandémie. Il ne s'agissait pas d'un parcours pérenne. Cependant, la communication aux parents n'a pas été efficace. Nous évaluerons la pertinence de proposer le savoir nager du CE1 au CM2 et sonderons les parents de GS pour l'an prochain.

Les classes transplantées

La pandémie a mis un frein durant ces deux dernières années aux projets de classes transplantées. Il nous a donc semblé important, cette année, de permettre aux élèves de vivre un temps fort d'apprentissages et de cohésion spécifique aux voyages scolaires :

CM1 A, CM1 B, CM1-CM2 : classe européenne à Strasbourg (l'objectif est de découvrir l'architecture et le patrimoine d'une ville française tout en travaillant les enjeux de l'Union Européenne).

CM2 A, CM2 B : Classe patrimoine en République Tchèque (l'objectif est de découvrir le patrimoine local).

CE2 : la classe de neige est aujourd'hui encore incertaine. Le lieu habituel ayant fermé, nous avons des difficultés à trouver une structure d'accueil qui pourrait accueillir plus de 50 élèves.

Les demandes de classes transplantées doivent être votées au Conseil d'établissement (le prochain aura lieu le 14 novembre 2022). Les enseignants doivent à cet effet présenter un projet pédagogique et financier. Dans le projet, un devis est à estimer afin de proposer un prix maximal qu'on ne peut dépasser. Une communication sera ensuite faite aux familles.

Questions:

La sortie proposée au CM1 cette année (premier voyage scolaire après des annulations avant et pendant la crise sanitaire) est lointaine et onéreuse.

Découvrir une ville française fait partie des objectifs légitimes et cohérents quand on inscrit son enfant dans un lycée français. Strasbourg est la ville la plus proche.

Le lycée ne propose pas assez de sorties scolaires sur la journée ou sur plusieurs jours.

→ quels sont les voyages prévus cette année ? Est-il possible d'envisager des voyages scolaires "réalisables" ? (Type classe verte en RT, budget et organisation plus propices à l'aboutissement du projet afin d'éviter de nouvelles déceptions.)

Il est à rappeler qu'un voyage scolaire est soumis à un projet pédagogique en lien avec les programmes, ce n'est pas une colonie de vacances. Par ailleurs, les structures ne sont pas si nombreuses que cela en RT d'où notre difficulté à réaliser notre classe de neige. Je tiens à rappeler qu'un voyage scolaire demande un investissement important de la part des enseignants qui sont bénévoles et prennent sur leur temps personnel.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

La rencontre à l'œuvre, la rencontre à l'artiste ainsi que la pratique artistique sont les 3 piliers du PEAC. Les niveaux de classe organisent leur parcours selon la dominante choisie théâtre, danse, musique (CP et CE2)...

4. Questions diverses

Pédagogie

-Depuis le début de sa scolarité, les élèves n'ont jamais eu de livre ou cahier sur lequel suivre un programme (sauf en tchèque): l'enseignement consiste en un ensemble de feuilles volantes ou de liens électroniques → problématique pour suivre la progression et revenir sur des notions mal assimilées ou oubliées.

Les élèves travaillent à partir de manuels, sur des cahiers. Les fichiers cependant ne sont pas recommandés. Il est préconisé de personnaliser le parcours de l'élève, de répondre individuellement à ses besoins. Le fichier est trop figé pour permettre cette différenciation. Ces informations seront explicitées lors des rencontres individuelles, notamment auprès des familles tchèques qui ont l'habitude de voir leur(s) enfant(s) travailler sur un cahier d'exercices.

-Serait-il possible de mettre l'accent sur la présentation/l'oral/les exposés dès les petites classes, peut-être en profitant des enseignants anglophones pour la section bilingue ?

Le langage oral est au cœur des apprentissages dès la maternelle. C'est un enseignement à part entière décliné en différentes compétences et ce dans tous les cycles. Les élèves sont préparés à l'oral du DNB et au grand oral du baccalauréat. Des pratiques comme le théâtre, la webradio sont porteurs de projets autour de l'oral.

-A été accueilli avec joie le retour de l'initiation à l'allemand au CM2 !

Depuis quelques années, nous sommes confrontés à la baisse du choix de l'allemand en tant que LV1 en sixième. Espérons que cette initiation favorisera un regain d'intérêt auprès des élèves ! Les cours sont dispensés par 2 enseignants du secondaire.

Vivre Ensemble

-Pourrait-on remettre en place des marches et contremarches ludiques et éducatives pour l'escalier menant au CP? (peut-être aussi d'autres à vérifier). Sticker avec les nombres indiqués, ou autres éléments de mathématiques de leur niveau...

Un projet de réaménagement de la maternelle est à l'étude. Nous ne manquerons pas de nous intéresser à l'intérêt de ces propositions.

-Pourrait-il être envisagé un réel règlement de la cour? Quelles actions sont mises en place en cas de problèmes récurrents avec les mêmes enfants? (avertissement, retour au Directeur des primaires, notification aux parents, accompagnement de la psy...).

La cour est un espace de l'établissement soumis au règlement intérieur. En récréation, les enfants sont des élèves travaillant des compétences sociales de respect, d'écoute, de partage. Cela s'apprend. Il faut même parfois déconstruire les représentations issues des parents (se défendre / se venger). Toute sanction est réparatrice (Cf. BO 2011) et a pour objectif de faire grandir. Quand un problème persiste, nous réalisons des équipes éducatives afin de trouver les besoins nécessaires pour faire évoluer la situation. La psychologue scolaire peut être sollicitée. Elle reçoit le mercredi matin sur rdv.

-Est-il possible d'avoir des chaussons en classe, même de primaire, l'hiver approchant?
A l'élémentaire, nous n'avons ni vestiaire, ni casier. Cela nécessite une réflexion sur le rangement des chaussures, l'autonomie des élèves, la gestion du temps. Cependant, rien ne l'interdit. Certains enfants arrivent avec leurs chaussons dans le sac.

-Pourrait-il être communiqué une nouvelle fois aux parents qu'il est interdit de se garer sur le trottoir devant le LFP et, le cas échéant, que les gardiens leur demandent de déplacer leur véhicule aussitôt? (Des parents se garent toujours sans gêne sur le trottoir devant le LFP)
Le lycée est en contact avec la mairie sur ce sujet. Des travaux sont prévus notamment l'achat par le lycée de poteaux supplémentaires.

Extra-scolaire

-Les parents constatent une dynamique positive sur la communication sur les réseaux sociaux où on perçoit une meilleure visibilité des sorties, activités, voyages des enfants.
Est-il possible de clarifier les conditions d'usage des enregistrements, vidéos et photos des enfants (enregistrements vocaux, vidéos et photographies de nos enfants).
Des parents ont indiqué qu'ils s'opposent à un usage sur les sites internet, les réseaux sociaux et autres documents promotionnels du lfp et de l'AEFE mais qu'ils étaient favorables à un usage pédagogique et interne (groupes fermés par exemple). Est-il possible de clarifier cela à l'avance sans devoir invoquer le GDPR?
Un refus d'autorisation du droit à l'image devrait également signifier qu'aucune photo de l'enfant ne soit sur le padlet. Il n'existe aucun groupe fermé. Les parents ayant accès aux photos pourraient réaliser des captures et publier des photos sur les réseaux sociaux.
Lors des sorties, des publications sont certes faites sur le site du LFP, Instagram et Facebook. A aucun moment, une photo d'un enfant ne serait utilisée à des fins publicitaires sans avoir eu l'approbation des parents.

-Les photos de classe, photos individuelles, kermesse et autres moments forts de l'école (aujourd'hui délégués au CSC) pourraient-ils être pris en main par l'école comme c'est le cas dans les écoles françaises, afin de sécuriser et faciliter leur existence?
Dans les écoles françaises, de nombreuses actions sont réalisées afin de permettre une rentrée d'argent inexistante si ce n'est la participation des familles sous la forme de coopérative scolaire. L'école est dans l'obligation d'avoir une association support financier. Les actions de ce type ne sont pas autorisées sur le temps scolaire. Elles sont de plus en plus fréquemment prises en charge par les parents élus. A défaut, le directeur prend cette responsabilité et se trouve en porte à faux.

-Aucune communication n'a été faite au sujet de l'AS accessible dès le CM2. Les parents ont été informés tardivement par d'autres parents puis un post Facebook, mais l'information n'était pas connue des parents de CM2. D'autre part, les parents souhaiteraient connaître le nom des professeurs en charge de l'AS, et savoir qui contacter en cas de besoin.
L'information a été communiquée aux élèves par un flyer affiché sur les portes du gymnase (habitudes du secondaire). Elle a également été relayée par les réseaux sociaux. Mme la Présidente de l'AS partagera cette remarque avec les professeurs.

-Ouverture de la bibliothèque : Plusieurs parents s'étonnent de la fermeture de la bibliothèque :
Pouvez-vous nous indiquer les raisons d'un tel retard dans l'ouverture de la bibliothèque ? (Cela fait maintenant 6 semaines que les cours ont commencé).

A quelle date la réouverture de la bibliothèque est-elle prévue ?



La bibliothèque a déménagé dans l'ancienne salle des professeurs au 1er étage du bâtiment V rouge. Les derniers travaux prévus dans la salle ont été réalisés après la rentrée. Mme REDOU a ensuite aménagé, seule la BCD. Elle a dû solliciter des ouvriers pour fixer les meubles. L'installation a donc pris du retard. La BCD a réouvert ses portes cette semaine pour l'emprunt de livres. Elle accueillera classes et élèves à la 2e période.

Cour de récréation : Serait-il possible de penser à l'installation de bancs ou autres endroits pour que les enfants puissent s'y asseoir ?

10 bancs ont été commandés. Ils sont en cours de fabrication. Nous les attendons également avec impatience.

Quels sont les objets et jeux interdits à l'école et dans la cour? (Un père de famille a mentionné l'interdiction des vignettes Panini, par exemple)

Cf règlement intérieur : « Jouets : A l'école maternelle, les enfants ne doivent pas amener leurs jouets. Si cela arrive, ils sont systématiquement rangés en début de journée. » Il est vrai que dans le règlement intérieur en vigueur, les jouets ne concernent que l'école maternelle. Une réflexion est à mener sur l'école élémentaire. Les jouets venant de la maison ont-ils leur place à l'école ? Ne sont-ils pas source d'envie, de partage ? Jeux proposés par l'école.

Chorale

Serait-il possible de réfléchir à la mise en place d'une chorale pour les CP-CE, qui ne sont pas inclus dans la chorale actuellement ?

La chorale est victime de son succès. Il est difficile de trouver des créneaux de libres pour étendre la chorale à tous les niveaux.

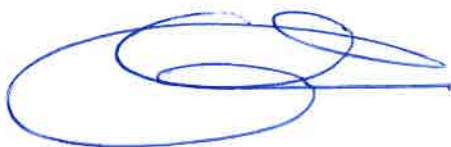
Cantine

Les pâtes seraient servies à la main par le personnel (avec des gants, évidemment). Serait-il possible d'utiliser plutôt des ustensiles de cuisine pour servir les enfants qui, pour certains, voient plutôt les mains du personnel plonger dans la nourriture plutôt que les gants.

La remarque sera transmise au responsable du prestataire de service.

Mme RAYNAL clôt la séance à 19h05.

Secrétaire de séance
F. MERCERON



Secrétaire adjoint
E. VALLAUD



Présidente du conseil
C. RAYNAL

